



IFLA EUROPE

INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

PAYSAGES du QUOTIDIEN

Résolution sur le PAYSAGE d'ICI et MAINTENANT

Grenade, Espagne, octobre 2021

Le temps est venu pour les architectes du paysage (en France «paysagistes concepteurs») de promouvoir davantage un environnement physique et social sain en se concentrant sur les paysages du quotidien. Des paysages en bonne santé sont fondamentaux pour le développement social. La gestion des paysages du quotidien favorise une meilleure économie, la résilience climatique et des avantages pour la santé grâce aux ressources naturelles.

Nous, en tant que représentants des 34 Associations nationales de la Région Européenne de la Fédération Internationale des Architectes Paysagistes, ayant examiné la Résolution sur le Paysage HERE and NOW (ICI et MAINTENANT) lors de notre Assemblée Générale à Grenade, Espagne, en octobre 2021, adoptons la déclaration suivante:

NOUS CROYONS DANS :

Les Paysages du quotidien - Considérer la qualité de vie comme une mesure de la réussite. Conçus par et pour les gens ces paysages favorisent une plus grande équité, la diversité sociale et l'interaction, en protégeant les valeurs culturelles locales, en améliorant la biodiversité, en rapprochant la nature de la population, en apprenant aux enfants à prendre soin de leur environnement, afin de développer et maintenir les connaissances pour les générations futures.

Les Paysages résilients - Connaître l'impact élevé de l'adaptation au changement climatique. La régénération, la restauration adaptée et le développement des paysages ruraux, urbains et naturels protègent et améliorent la résilience et la capacité de compensation des écosystèmes. L'utilisation de solutions fondées sur la nature dans les environnements urbains et ruraux crée une résilience plus efficace, durable et efficiente.

Les Paysages sains - Constater le besoin d'espaces à proximité mis en évidence par la pandémie. Développement de corridors verts/bleus reliant l'homme et la nature, encourageant les activités physiques, réduisant les températures de l'air ambiant, lutter contre la pollution, améliorer la qualité de l'air, contrôler le ruissellement et le drainage, tout en améliorant la biodiversité, à l'échelle locale et du quartier, est essentiel pour obtenir des résultats multiples à long terme. Cela s'applique particulièrement aux communautés défavorisées.

Les Paysages durables - Considérer les projets d'architecture paysagère dans une perspective à long terme pour promouvoir la création d'écosystèmes autosuffisants. Cela repose sur un engagement fort en faveur de la durabilité, et la reconnaissance du fait que les solutions basées sur la nature doivent être utilisées pour répondre aux besoins humains.



IFLA EUROPE

INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

NOUS DEMANDONS INSTAMMENT

Que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les Etats européens à titre individuel, s'engagent à promouvoir les valeurs du paysage (énumérées ci-dessus et soutenues par la profession d'architecte paysagiste (en France « Paysagiste concepteur ») dans leurs processus décisionnels afin de développer une vision holistique de l'équilibre culturel, social, politique, environnemental et économique au-delà des frontières politiques.

Nous pensons que cet objectif peut être atteint, en s'engageant à :

Placer les politiques d'adaptation au changement climatique, de réduction de ses effets et en faveur de la biodiversité au premier rang des priorités du secteur de la construction (BTP), au lieu d'éviter ou de retarder les décisions importantes.

Améliorer les politiques sociales pour les paysages du quotidien en misant sur la participation des populations locales qui y vivent.

Faciliter l'étude, la compréhension et l'expérience du paysage dans les premiers degrés de l'éducation, en particulier dans les écoles primaires, avec des programmes participatifs pour sensibiliser et générer un sentiment d'appartenance.

Examiner et soutenir les utilisations à la fois traditionnelles et innovantes du paysage, pour accroître les possibilités d'emploi tout en contribuant à préserver les paysages historiques, leur santé et celle de leurs habitants.

Promouvoir une alimentation saine en planifiant, concevant et gérant de manière durable les paysages agricoles, forestiers et de pâturages.

Encourager l'utilisation des ressources régionales et locales en améliorant l'économie circulaire et en réduisant les besoins en transport grâce à la production locale.

Plaider en faveur de la responsabilité sociale et environnementale à tous les niveaux, en particulier auprès des agents et des entreprises, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont la plus grande capacité et le plus fort potentiel de changement.

Évaluer les conséquences du changement climatique et de la perte de biodiversité, ainsi que leurs effets sur l'économie, afin que des décisions urgentes soient prises pour assurer l'implication de la société dans les petites villes, les villages et les campagnes, en récupérant les valeurs culturelles pour les transmettre aux générations futures.

Encourager les efforts des administrations locales en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, en se concentrant sur des projets locaux avec la participation du public, afin d'améliorer la qualité de vie, la santé publique et le bien-être.

Mobiliser des ressources pour provoquer un changement social, afin d'encourager les gens à prendre plus de responsabilité pour leur environnement. Encourager la découverte du paysage et la mobilisation pour son aménagement et sa gestion en reliant la vie quotidienne et la culture.

Développer des programmes d'échanges internationaux sur et dans le paysage, en encourageant la coopération entre les architectes paysagistes (en France « paysagistes concepteurs ») et les experts de divers horizons et de différents pays, échanger des informations grâce aux nouvelles technologies et aux médias sociaux.



IFLA EUROPE

INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

Suivre les autres textes internationaux et européens en la matière tels que :

- *The European Climate Law (2020)*
- *The EU Green Deal (2019)*
- *Farm to Fork Strategy (2019)*
- *UN Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment (2018)*
- *European Heritage Strategy for the 21st century – Strategy 21 (2017)*
- *2030 UN Agenda for Sustainable Development (2015)*
- *Paris Agreement on Climate Change (Paris, 2015)*
- *European Union framework for climate and energy 2020 – 2030 (EU 2014)*
- *Environmental action programme 2020 (European Union, 2013)*
- *Convention on the Promotion and Diversity of Cultural Expressions (UNESCO, 2005)*
- *Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage (UNESCO, 2003)*
- *European Climate Change Programme (EU ECCP, 2000)*
- *The European Landscape Convention (CoE, Florence, 2000)*
- *Århus Convention (UN Economic Commission for Europe, 1998)*
- *The Action Plan on Cultural Policies for Development (UNESCO, Stockholm, 1998)*
- *UN Convention on Biological Diversity (CBD, 1992)*
- *United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC, 1992)*
- *The Recommendation on participation by the people at large in cultural life and their contribution to it (UNESCO, Nairobi, 1976)*
- *The World Heritage Convention (Paris, 1972), whose Operative Guidelines first expressed the notion of Cultural Landscapes*
- *The World Heritage Convention (Paris, 1972), whose Operative Guidelines first expressed the notion of Cultural Landscapes*
- *Charter of Burra (ICOMOS, Burra Australia, 1979)*
- *Bern Convention, Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (CoE 1979)*
- *The European Social Charter (CoE, 1961)*
- *The New European Bauhaus (2020)*